INTRODUCTION : UN ACTE D'AMOUR OU UNE PROFANATION DU TEMPLE DE DIEU ?
Nous vivons dans un monde où la science médicale a accompli des avancées impressionnantes. L'une d'elles est la possibilité de prolonger ou d'améliorer la vie humaine grâce aux greffes d'organes. Mais en tant que catholiques, nous devons poser une question essentielle : *Est-il moralement acceptable de donner ses organes ? Que dit l'Église ? Le corps n'est-il pas un temple du Saint-Esprit qui ne doit pas être profané ?*

Ces questions ne sont pas anodines. Elles touchent à des dimensions profondes de notre foi : le respect de la vie, la dignité du corps, l'espérance en la résurrection, et surtout, l'amour du prochain.

Cet article est un guide spirituel, théologique et pastoral pour t'aider à discerner — avec clarté et fidélité à l'enseignement catholique traditionnel — ce que signifie donner ses organes, dans quelles conditions cela est moralement acceptable, et comment vivre cette réalité à la lumière de l'Évangile. Car en définitive, **la foi éclaire même les décisions les plus médicales.**

I. LA VISION CATHOLIQUE DU CORPS HUMAIN : PLUS QU'UN CONTENANT

Avant de parler de don, il faut comprendre **ce qu'est le corps humain selon la foi chrétienne.**

1. Corps et âme : une unité sacrée

Le christianisme ne voit pas le corps comme un simple « véhicule de l'âme ». Pour nous, **l'être humain est une unité de corps et d'âme.** Cela signifie que le corps possède une dignité intrinsèque, depuis la conception jusqu'à la mort naturelle.

Saint Paul l'exprime ainsi :

> *« Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit, qui est en vous, que vous avez reçu de Dieu ? […] Glorifiez donc Dieu dans votre corps. »*

> *(1 Corinthiens 6, 19-20)*

La Résurrection du Christ confirme cette dignité. Le corps n'est pas abandonné comme une coquille vide. **Le Christ ressuscité conserve Son corps, glorifié.** Et nous ressusciterons aussi avec notre corps.

2. Le corps comme don

Dieu nous a donné un corps non seulement pour nous-mêmes, mais pour *aimer et servir*. Par conséquent, **donner, même après la mort, peut être un acte suprême de charité chrétienne** — à condition que certains principes soient respectés.

II. HISTOIRE ET DOCTRINE : QUE DIT L'ÉGLISE SUR LE DON D'ORGANES ?

1. Une pratique récente

La pratique des greffes d'organes humains s'est développée au XXe siècle, notamment à partir des années 1950. Cela a soulevé de nouveaux dilemmes éthiques et théologiques. L'Église a rapidement pris position.

2. Enseignements du Magistère

- **Le Pape Pie XII**, dans les années 1950, a affirmé qu'il n'est pas immoral d'utiliser les organes d'une personne décédée si son consentement est respecté et l'intégrité du corps honorée.
- **Saint Jean-Paul II**, dans un discours en 2000 à la Société de Transplantation, déclara : « Le don d'organes est un témoignage d'amour qui va au-delà de la mort. C'est un acte noble et méritoire. »
- **Le Catéchisme de l'Église catholique (n° 2296)** indique : « Le don d'organes après la mort est un acte noble et méritoire, et doit être encouragé comme une manifestation de solidarité généreuse, à condition qu'il soit moralement acceptable. »

En d'autres termes : oui, l'Église approuve le don d'organes. Mais elle pose aussi des limites éthiques claires.

III. CRITÈRES MORAUX POUR UN DON LÉGITIME

C’est ici que la théologie morale et la prudence pastorale entrent en jeu. Tout ce que la science permet n’est pas forcément moralement permis.

A. Respect du donneur

1. **Il doit y avoir un consentement libre et éclairé.**
 On ne peut pas prélever des organes sans la volonté explicite du donneur (ou de sa famille).
2. **Le donneur doit être réellement mort.**
 Ce point est crucial. L’Église **rejette toute forme d’euthanasie déguisée**. Le prélèvement d’organes ne peut avoir lieu **que lorsque la mort est établie avec certitude**. Le critère de « mort cérébrale » fait encore débat et doit être appliqué avec la plus grande prudence et une certitude morale.
3. **La mort ne doit jamais être provoquée pour obtenir des organes.**
 Cela inclut la pratique horrible du prélèvement sur des nouveau-nés en fin de vie, des personnes dans le coma ou en situation de handicap. La vie humaine ne doit jamais être un « moyen » pour atteindre une fin, aussi noble soit-elle.

B. Respect du receveur

1. **La commercialisation des organes doit être évitée.**
 Acheter ou vendre des organes est **gravement immoral**. La vie humaine n’a pas de prix.
2. **La discrimination doit être évitée.**
 Les organes ne doivent pas être attribués selon des critères idéologiques, politiques ou économiques. Toute décision doit respecter la dignité humaine.

IV. GUIDE PRATIQUE : QUE PEUT FAIRE UN CATHOLIQUE AUJOURD’HUI ?

1. S'INFORMER ET FORMER SA CONSCIENCE

Beaucoup signent des cartes de donneur sans savoir ce que cela implique. **Lis, interroge, cherche conseil auprès de sources catholiques fiables.**

Parle avec ton prêtre, un médecin catholique, ou consulte des documents comme :

- *Evangelium Vitae* (Saint Jean-Paul II)
- *Discours à la Société de Transplantation*, 29 août 2000
- Catéchisme de l'Église catholique, nos 2292–2296

2. EXPRIMER SA VOLONTÉ

Si tu souhaites donner tes organes, **fais-le savoir clairement** de ton vivant et discute-en avec ta famille. Écris-le avec des conditions morales précises, telles que :

- « Je ne donnerai mes organes que si la mort est pleinement confirmée. »
- « Mes croyances religieuses doivent être respectées. »
- « Je ne consens pas à la commercialisation ni à l'usage non thérapeutique de mes organes. »

3. PRIER ET OFFRIR SON CORPS COMME INSTRUMENT D'AMOUR

Le don d'organes, vécu dans la foi, peut devenir un acte mystique. Tu peux prier ainsi :

> *« Seigneur Jésus, Toi qui as donné Ton Corps par amour,*
> *Je T'offre aussi le mien,*
> *Afin qu'en vie comme en mort,*
> *Il serve d'instrument de Ta miséricorde. »*

V. QUESTIONS FRÉQUENTES : RÉPONSES CLAIRES

L'Église autorise-t-elle le don d'organes de son vivant ?

Oui, à condition que cela ne mette pas gravement en danger ta santé (ex. : don de rein, de moelle osseuse).

Et si j'ai des doutes sur la « mort cérébrale » ?

Sois prudent. Tu peux conditionner ton consentement au don à une confirmation complète de la mort biologique. Personne n'est obligé de donner s'il a des doutes moraux sérieux.

Est-ce un péché de ne pas vouloir donner ses organes ?

Non. L'Église encourage le don, mais **ne l'impose pas**. C'est un acte de charité, pas un commandement.

VI. TÉMOINS DE SAINTETÉ ET D'ESPÉRANCE

Même si nous n'avons pas de saints canonisés ayant donné leurs organes, **nous avons des témoins qui ont offert leur corps par amour.** Par exemple :

- **Saint Maximilien Kolbe**, qui donna sa vie à Auschwitz à la place d'un autre homme.
- **Sainte Gianna Beretta Molla**, médecin, qui donna sa vie pour sauver son enfant à naître.

Tous deux ont compris que **le corps, entre les mains de Dieu, peut être un instrument de salut.**

CONCLUSION : TON CORPS GLORIFIERA DIEU, EN VIE COMME EN MORT

Le don d'organes n'est pas simplement une affaire médicale. C'est un acte profondément spirituel. Un pont entre foi et vie. Une manière de « donner sa vie pour ses amis », comme nous l'a enseigné Jésus.

Mais cela doit se faire **avec discernement, avec respect, avec amour, et dans l'obéissance à la vérité.**

Selon les mots du Christ :

> *« Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis. »*
> *(Jean 15, 13)*

Si tu agis dans la foi, alors ton corps — même après la mort — **continuera d'aimer.**
Et cela — **cela**, c'est participer au mystère de la Résurrection.